

Selon une étude de l'Insee parue jeudi, ils sont de moins en moins nombreux à choisir de mettre en commun leur patrimoine.

Voir pour l'étude entière http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES462E.pdf

Ci-dessous un résumé de l'essentiel, paru dans un journal le 09 01 2014 : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/01/09/01016-20140109ARTFIG00304>

Vivre à deux, mais chacun ses biens. La tendance des jeunes couples français est à l'individualisation. Une étude de l'Insee révèle qu'une majorité des «couples récents» ne mettent pas leurs biens en commun. Plusieurs explications viennent appuyer ce phénomène. La baisse du nombre des mariages d'abord. Les biens des couples non mariés sont de facto séparés car la communauté légale n'existe pas. Alors qu'en 1992, 90% les français vivant en couple étaient mariés, ils ne sont plus que 75% en 2010. Un chiffre encore plus bas lorsque l'on parle des couples formés il y a moins de 12 ans puisqu'ils ne sont que 44% à s'être mariés en 2010.

L'évolution du régime matrimonial est la seconde cause évoquée par l'étude. Plutôt qu'une mise en commun des biens lors du mariage, les couples optent aujourd'hui pour un contrat de mariage et la séparation des biens devant le notaire. «De plus en plus de jeunes viennent faire des contrats de mariage pour la séparation de biens», observe au *Figaro* Me Couzigou, notaire à Paris. En 2010, 10% des couples mariés étaient en séparation de biens contre 6.1% en 1992.

La hausse du nombre de divorces en France n'est pas étrangère à cette individualisation. En France, près d'un couple sur deux se sépare. «De plus en plus de jeunes viennent faire des contrats de mariages pour la séparation de leurs biens», observe Me Cazigou, notaire à Paris. «Ils ont vu leurs parents ou un ami divorcer et ils ne veulent pas reproduire les mêmes erreurs».

«La séparation des biens s'est décomplexée»

Ces facteurs marquent une évolution «historique singulière» dans le fonctionnement des couples. Selon les auteurs de l'enquête, Marion Leturcq et Nicolas Frémeaux, «les couples pensent à court terme, ce qui peut réduire l'engagement dans le mariage et plus généralement dans l'idée de communauté au sein du mariage». Selon Me Couzigou, l'idée de séparation des biens est de plus en plus «décomplexée». «Alors que dans un couple, séparer les biens pouvait être mal vu ou considéré comme une preuve de non amour, aujourd'hui c'est une procédure que je vois tous les jours»

L'allongement de la durée des études joue un rôle dans la hausse de la séparation des biens. On remarque que les couples ayant leurs biens séparés sont généralement plus diplômés que les autres. La proportion de bac+5 ou de diplômés de grandes écoles vivant sous le régime de la séparation des biens est trois à cinq fois plus élevée que les autres couples.

L'entrée massive des femmes sur le marché du travail est l'une des origines de cette tendance. En travaillant, les femmes ont pu acquérir leur propre patrimoine. Plus autonomes, elles n'ont plus besoin de partager leurs biens avec leur conjoint. «Maintenant

que les deux membres du couple travaillent, le discours est d'avantage individualiste et l'on veut se protéger», explique Me Couzigou.

Autres explications avancées par les auteurs: l'accroissement du poids des biens propres des conjoints car les individus se rencontrent plus tard et ont plus souvent connu un mariage antérieur.